

144805 - La femme doit-elle se voiler quand elle assiste à un sermon pour se mettre à l'abri des regards des anges?

La question

Les femmes qui assistent aux sermons portent le voil sous prétexte de ne pas être vues par les anges puisqu'elles en ont honte..Ces propos sont-ils justes?Comment les juger?

La réponse détaillée

Preimièrement, quand une femme se retrouve dans une assemblée de femmes, elle doit se habiller décemment et s'exprimer correctement. Cela s'impose quand on est venu assister à un sermon ou participer au dhikr ou réviser le Coran et les sciences religieuses,etc.

Cependant, on ne leur demande pas de porter le voil pour ne pas être vues par les anges puisqu'elles doivent traiter ceux-ci comme elles le font avec les hommes qui leur sont étrangers ou parce qu'elles doivent se comporter de la sorte pour exprimer davantage de décence et d'égards. Se comporter ainsi ne repose sur aucun arguement. C'est comme si on introduisait dans la loi d'Allah des éléments inacceptables pour Lui. Si ce comportement était convenable, on demanderait à la femme de l'adopter même chez elle car là encore elle n'échappe pas aux regards des anges.

Cheikh Ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: « est-il vrai que les anges n'assistent pas aux séances de dhikr organisées par les femmes quand elles laissent leurs cheveux en l'air et ne se voilent pas? »

Voici sa réponse: « je ne connais aucun fondement à cette affirmation.Les femmes peuvent lire le Coran, se livrer au dhikr, même décoiffées, en l'absence d'un homme étranger à elles. Cela n'empêche pas la présence des anges.» (Receuil des avis juridiques consultatifs d'Ibn Baz (85/24)

Le fait pour une femme musulmane d'assister aux séances de dhikr, de sermons et de lecture du Coran tout en observant la décence dans son habillement , son langage et ses gestes, tout cela est bien louable de sa part. C'est ce qu'elle doit perpétuer car la correction et la décence dans les

séances de dhikr et de lecture du Coran sont recommandées. Sous ce rapport, an-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « il est recommandé au lecteur du Coran en dehors de la prière de s'orienter vers la Quibla et de s'assoir révérencieusement et posément le tête baissée. Il s'assoit , même seul , comme il le fait devant son maître. C'est plus parfait. Toutefois, il lui est permis de lire le Coran debout, couché ou installé dans son lit ou autrement. » Voir *Moukhtassar at-Tibyaan*, (p.17)

Allah le sait mieux.